

Conseil Municipal de La Chaise-Dieu le 11 avril 2024 19h00 en mairie.

Etaient Présents :

André Brivadis Maire, Stéphane Gibert, Fabien Blanchefort, Armelle Savinel, Yannick Laverroux, Bernard Vialaneix , Pierre Philipon, Olivier Marion, Gerard Specel, Thierry Faivre, Pascale Sciortino, Paul Philbée.

Absent : Stéphane Wenger

Secrétaire de séance : Pierre Philipon

Compte rendu de 4 pages 1408 mots.

En préambule, monsieur le Maire modifie l'ordre du jour.

Il ajoute :

Le dossier création d'un poste de directeur adjoint dans la cadre « Parcours emploi compétences »

Adhésion à un Groupement de Commandes avec des Syndicats d'Énergie

Il retire :

Affectation du résultat caisse des écoles.

-Création d'un poste dans la cadre du dispositif Parcours emploi compétences.

Dossier Présenté par Yannick Laverroux

Le directeur adjoint du centre de loisir a donné sa démission pour se rapprocher de son domicile. Pierre Philipon rappelle que la commune avait investi sur cet agent il y a quatre ans en participant au financement de sa formation pour devenir directeur.

Il est demandé au conseil municipal par l'intermédiaire du dispositif « Parcours emploi compétences » qui en plus d'une aide financière assure le suivi de la formation, de se prononcer sur la création d'un poste de directeur adjoint à compter du 19 avril pour 9 mois Ce contrat, sous conditions, pourrait être renouvelé dans la limite de 24 mois.

0 Contre 0 abstention 12 Pour

Monsieur le Maire proclame la proposition adoptée.

-Adhésion à un Groupement de Commandes avec des Syndicats d'Énergie.

Il s'agit de l'adhésion de la commune de La Chaise-Dieu à un groupement de commandes regroupant plusieurs syndicats départementaux d'énergie pour l'achat et la valorisation d'énergies, ainsi que l'achat de fournitures et services en matière d'efficacité énergétique. La commune devra confirmer son engagement à chaque marché ou accord-cadre lancé par le groupement. Le conseil municipal a approuvé cette adhésion, autorisé le Maire à signer la convention constitutive, et désigné les interlocuteurs privilégiés de la commune au sein du groupement. Le coordonnateur pourra signer les marchés pour le compte de la commune, qui s'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés. De plus, le coordonnateur pourra solliciter des informations auprès des gestionnaires de réseaux de distribution pour la commune.

Vote pour valider l'adhésion :

0 Contre 0 abstention 12 Pour

Monsieur le Maire proclame la proposition d'adhésion adoptée.

-Achat maison Saint-Robert et terrain.

Il s'agit de répondre à une proposition faite par Monsieur Hugot président de l'association « La Casadéenne » à Monsieur le Maire en date du 21 mars dernier qui détaille le bien à vendre Cette proposition concerne la vente de la maison Saint-Robert avec son grand terrain : un ensemble situé Rue Picasso mis en vente au prix de 110 k€ et d'un terrain adjacent à l'Est en vente pour le prix de 20k€ Ces biens ont été visités par une grande majorité des conseillers municipaux Cette délégation a été séduite par cet ensemble tant par sa situation que son état ainsi que par son potentiel en termes d'implantation d'une mairie, de ses services annexes (assistante sociale, d'une maison d'aide maternelle bibliothèque ...) sachant que la destination de la moitié de la surface rez de jardin pourrait être investi sans délais Dans les potentialités évoquées les 2500 m² de terrain à toute proximité de l'espace abbatial pourraient, au besoin, être aménagés en parking dont l'accès serait sécurisé avec une ouverture rue Saint-Claude

Monsieur le Maire expose ses arguments contre cet achat.

In fine trop cher il compare avec une implantation possible d'une mairie dans la maison Monatte aujourd'hui régie par le syndicat mixte qui prendrait en charge le cout de l'enveloppe ; resterait à charge pour la commune les divisions et aménagements. Une option possible de ce scenario avait fait l'objet d'une délibération en 2022 restait sans suite jusque-là.

À ses arguments, un débat s'ensuit sur les multiples priorités d'investissements du syndicat mixte, dont l'aménagement de la maison Monatte ne fait pas partie compte tenu des projets déjà votés et des priorités à venir pour la sauvegarde du bâtiment abbaye.

Monsieur le Maire propose donc de visiter la maison « Monatte » avant de statuer sur l'achat de la maison Saint-Robert.

Fortement sollicité par le conseil municipal à délibérer sur ce dossier de manière à rendre réponse à Monsieur Hugot qui par ailleurs est pressé, monsieur le Maire procède au vote pour l'acquisition de l'ensemble « maison et terrain »

2 Contre 3 abstention 7 Pour

Monsieur le Maire proclame l'achat de la maison Saint-Robert et du terrain adopté au prix de 130k€.

-Vote Taux d'imposition 2024.

Proposition de ne pas augmenter les impôts soit réitérer :

Taxes foncières sur le bâti : 39.22%

Taxes foncières sur le non bâti : 88.13%

Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) : 15.16%

Argument évoqué : Les impôts à La Chaise-Dieu étant plus élevés qu'ailleurs il convient donc de ne pas les augmenter cette année encore.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur le maintien du taux d'imposition 2023.

2 Contre 0 abstention 10 Pour

Monsieur le Maire proclame que le taux d'imposition sera inchangé pour 2024

-Vote du budget 2024 au chapitre.

0 Contre 1 abstention 11 Pour

Monsieur le Maire proclame le vote au chapitre adopté.

-Compte de gestion de la caisse des écoles 2023.

Après avoir été présenté, le compte de gestion de la caisse des écoles 2023 est soumis à son adoption par vote :

0 Contre 0 abstention 12 Pour

Monsieur le Maire proclame le compte de gestion de la caisse des écoles adopté.

-Compte Administratif de la Caisse des Écoles 2023.

Présentation des comptes de la caisse des écoles 2024 par Fabien Blanchefort (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

0 Contre 0 abstention 11 Pour

Fabien Blanchefort proclame le compte administratif de la caisse des écoles adopté.

-Affectation des Résultats du centre d'animation ALSH 2023.

Dossier présenté par Yannick Laverroux et soumis au vote :

0 Contre 0 abstention 12 Pour

Monsieur le Maire proclame l'affectation du compte administratif ALSH 2024 adoptée.

-Budget ALSH 2024.

Ce Budget est présenté par Yannick Laverroux et soumis au vote :

Section Fonctionnement : 266433.56 €

Section Investissement : 22641.95 €

0 Contre 0 abstention 12 Pour

Monsieur le Maire proclame le budget ALSH 2024 adopté.

- Affectation du Résultat du budget principal de la commune 2023.

Dossier présenté par Fabien Blanchefort est soumis au vote :

0 Contre 2 abstention 10 Pour

Monsieur le Maire proclame l'affectation du résultat du budget principal adoptée.

-Budget principal 2024 de la commune.

Le Budget est présenté par Fabien Blanchefort, adjoint aux finances
Présentation du budget principal de la commune 2024 par Fabien Blanchefort puis soumis au vote

Après avoir entendu le déroulé du budget plusieurs remarques sont faites : l'investissement des portes et fenêtres de la mairie actuelle ne doit pas être inscrit au budget 2024 .
Des doublons au chapitre investissement notamment sur la voirie ont trouvé consensus et doivent être soustraits. Toutes ces corrections seront apportées au budget qui se finalisera aux valeurs et conditions suivantes voir annexe :

Section Fonctionnement : 1360339.08 €
Section Investissement : 2701269.88 €

1 Contre 6 abstention 5 Pour
Monsieur le Maire proclame que le budget 2024 de la commune est adopté.

-Questions diverses :

Sont abordés les sujets suivants :

- Marché de printemps,
- Subvention IME pour soutenir un voyage à Paris lors des jeux para olympique 2024. Un accord de principe est unanimement donné mais le sujet sera inscrit prochainement à l'ordre du jour pour légaliser cet engagement,
- Camping et commission tourisme Monsieur le Maire va relancer le rendez-vous sur site avec les services du département pour avancer sur le sujet le devenir du camping en termes d'exploitation. État des lieux en cours sur la régie du camping : rien n'est arrêté, mais des candidats ont répondu à l'appel pour la saison 2024.
- Demandes au responsable des travaux par Armelle Savinel:
Sur l'état d'avancement du panneau des associations,
Sur l'ossuaire du cimetière qui doit être démoli,
Sur le robinet d'eau au cimetière.

Les questions diverses étant épuisées,

Monsieur Gibert conclut avec la déclaration suivante :

Ne souhaitant pas « dilapider » les finances de la commune avec l'acquisition de la maison Saint-Robert, alors qu'il est engagé, au côté du maire, et gère depuis le début de son mandat les investissements et travaux de la commune en "bon père de famille", nous informe de sa démission irrévocable du conseil municipal. Il dit le plaisir qu'il a eu à travailler avec André Brivadis maire de La Chaise-Dieu, ainsi qu'avec les adjoints Fabien Blanchefort et Yannick Laverroux.

Fin de la réunion 22h30